



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculture

Question écrite n° 81215

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les éleveurs de viande bovine qui connaissent depuis plus de trois ans une crise de revenus sans précédent. Dans le contexte actuel de crise de l'élevage bovin viande, il est envisagé d'officialiser politiquement la reprise des négociations pour un accord bilatéral commercial entre l'Europe et le Mercosur. Cette relance des négociations met gravement en péril une filière déjà fortement touchée par la conjoncture actuelle. De plus, la viande importée échappe à toutes les contraintes sanitaires et de traçabilités qu'assument nos producteurs. Ces importations mettent aussi en danger tous les partenaires des éleveurs (fournisseurs, prestataires de services) et déstabiliseraient le monde agricole. Aussi, il demande quelles mesures pensent prendre le Gouvernement pour préserver la filière bovine française et éviter les conséquences dramatiques d'un éventuel accord UE-Mercosur.

Texte de la réponse

La Commission européenne a donné un avis favorable à la reprise de la négociation entre l'Union européenne (UE) et le MERCOSUR, le 5 mai 2010, décision officialisée lors du sommet UE/MERCOSUR tenu à Madrid le 18 mai 2010. Dès son annonce, cette décision a fait l'objet d'une forte réserve de la France compte tenu des risques qu'elle comporte, notamment pour la filière bovine. Alors que l'agriculture européenne traverse aujourd'hui une crise sans précédent, cette négociation fait peser une nouvelle menace en termes d'ouverture du marché de l'UE à des concurrents mondiaux très compétitifs. Cette menace vient doubler la perspective d'une conclusion du cycle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans les instances communautaires, la France entend désormais obtenir des précisions et des garanties sur le processus de relance de la négociation. Soutenue par 15 États membres, la France a demandé à la Commission de : s'engager fermement sur le point de départ de la relance et, corrélativement, sur la réalisation d'une étude d'impact préalable identifiant les filières et les régions européennes potentiellement affectées ; démontrer que ces négociations ne viendront pas bouleverser l'équilibre socio-économique de l'agriculture européenne compte tenu de nos choix légitimes en faveur de la qualité, de la santé, de l'environnement, de l'équilibre des territoires et du bien-être animal. Ce sont là des éléments centraux dans notre modèle agricole qui ont un impact certain en termes de compétitivité par rapport aux pays du MERCOSUR ; garantir qu'en aucun cas les concessions dans ces négociations ne s'ajoutent à celles d'une potentielle conclusion du cycle de Doha à l'OMC. Ce message constant se double d'une dénonciation très ferme des mesures protectionnistes prises récemment par l'Argentine à l'encontre de produits européens. Ces mesures témoignent d'un climat qui n'est pas propice à la reprise des discussions. Au-delà de ces conditions destinées à cadrer la reprise des négociations, la France entend écarter toute perspective de concessions agricoles, en particulier pour les filières de l'élevage.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81215

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6471

Réponse publiée le : 3 août 2010, page 8518